



BTS SP3S

Technicien supérieur SP3S Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social



à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat BTS SP3S, niveau 5

en 2 ans

En formation initiale (financement personnel), en situation d'emploi,
en apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale

Rejoignez l'IRTS
par **parcoursup**
à partir du 20 janvier 2021
pour ASS / EJE / ES / ETS / BTS ESF / BTS SP3S

Portes ouvertes
le 3 février 2021 (IRTS Montpellier)

Rencontres, Visio, infos col'...
Infos actualisées sur www.irtsmontpellier.fr



Le métier

Le technicien supérieur en SP3S travaille dans une logique de réseau avec un ensemble de partenaires institutionnels et de professionnels oeuvrant dans les champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux. Il met ses compétences techniques, administratives, relationnelles au service des publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales...

Il procède à l'analyse des besoins, il permet l'accès au droit, il propose des services et des prestations, il organise et gère leur mise en œuvre, il contribue au système d'information.

Dans le cadre de ses interventions, selon le secteur professionnel et la structure qui l'emploie, il pourra participer au développement des missions et des activités de cette dernière, à la coordination et l'animation des équipes de professionnels.

“ Assister les équipes dans leur fonctionnement
pour améliorer le service rendu aux personnes ”



Domaines d'activités

Les lieux d'intervention sont divers : organismes de protection sociale ; caisses de Sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurances... ; établissements et services sanitaires, sociaux, socio-éducatifs ; CCAS... ; établissements de prise en charge des personnes âgées, handicapées... ; structures développant des services d'aide à la personne, d'aide à domicile...

La formation

THEORIQUE ET PRATIQUE

Une formation théorique et pratique qui se déroule sur deux années scolaires :

formation pratique

formation théorique

- > **En voie directe** (sans financement de l'Etat) :
1405 h. de formation théorique + 15 semaines de stage (445 h.).
- > **En apprentissage** :
1350 h. de formation théorique (3 jours à l'IRTS) et 2 jours dans la structure employeur.
- > **En contrat de professionnalisation** :
1100 h. de formation théorique (2 jours à l'IRTS) et 3 jours dans la structure employeur.

Module A :
Institutions et réseaux des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux

Module B :
Connaissance des publics

Module C :
Prestations et services

Module D :
Techniques de l'information et de la communication

Module E :
Relations au travail, gestion de ressources humaines

Module F :
Techniques de gestion administrative et financière

Module G :
Méthodologies d'investigation et de projet, démarche qualité

+ Anglais
+ Culture générale

L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap

Référent pédagogique : Carole Marmet
Référente administrative : Béatrice Cussigh
Référente Handicap : Corinne Laurès

Objectifs de la formation

- Préparer les candidats à l'obtention du diplôme
- Accompagner le processus de professionnalisation
- Accompagner leur perspective de projet de formation ou professionnel

Modalités d'évaluation

Chaque module est évalué par le formateur pour accompagner l'appropriation des connaissances.
Trois entraînements aux épreuves sont organisés durant les deux ans.

Méthodes pédagogiques mobilisées

La formation théorique est dispensée en face à face en cours et en travaux dirigés.
Ces enseignements sont complétés par des travaux de recherche et de mise en situation professionnelle, réalisés en petits collectifs de travail sur des temps d'autoformation.

Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : La formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme homologué de niveau IV (baccalauréats – DAEU...)

Voies d'accès : un entretien de sélection avec un responsable IRTS.
En apprentissage, cf encadré
En voie directe et contrat de professionnalisation : télécharger le dossier de sélection mis en ligne début janvier sur le site web.

Délai d'accès : Une rentrée par an, en septembre

Coûts : se reporter au site web

Calendrier

Inscription Parcoursup > à partir de janvier

De janvier à juin, pour les autres situations
Résultats > juin
Reentrée > septembre

Allègements

Les dispenses et les allègements de formation sont définis par l'arrêté du 24 juin 2005 et sont indiqués dans le référentiel de formation du BTS SP3S

Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos

infometier@faire-ess.fr

www.irtsmontpellier.fr



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

04 67 07 02 30 / contact@irtsmontpellier.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat